Le Contrat local de mobilité

la 1ère proposition de 2023 en détails

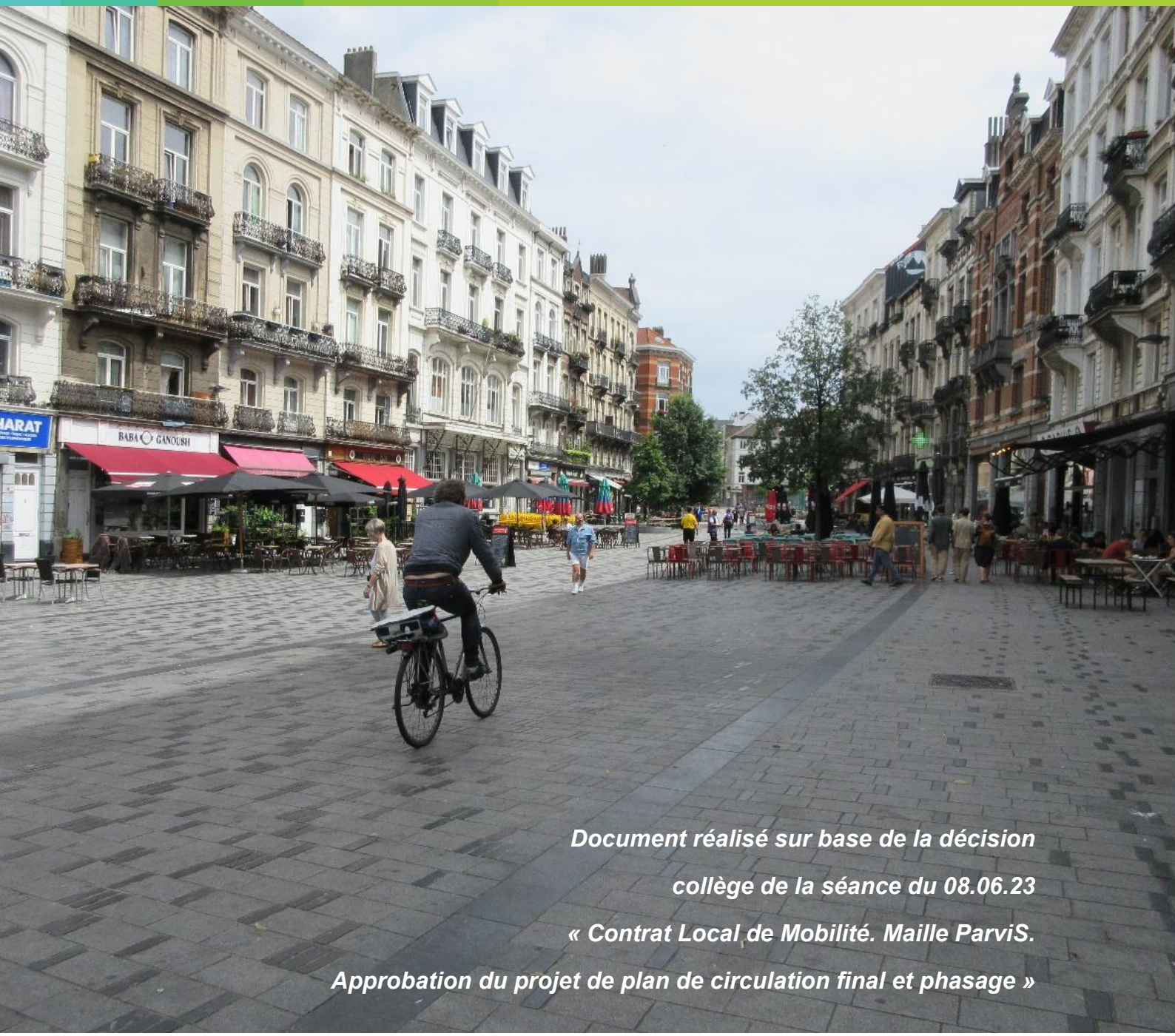

Document réalisé sur base de la décision

collège de la séance du 08.06.23

« Contrat Local de Mobilité. Maille ParviS.

Approbation du projet de plan de circulation final et phasage »

Quartier apaisé good move

Saint-Gilles Parvis

St Gilles Gillis

1060

BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Table des matières

La proposition du 8 juin 2023 en carte :..... 3
Réaménagement de l'avenue du Parc dans le cadre du CRU4 Roi et Barrière (ST<QIB et Bxl Mobilité) : 4
Réaménagement de la Barrière – Projet Bruxelles Mobilité et STIB : 6
Changement de sens de la chaussée de Waterloo 7
Changement de sens de la rue Hôtel des Monnaies 8
Intervention rues de Tamines et de Roumanie..... 9
Sécurisation et apaisement des abords d'écoles 10
Mises à sens unique..... 12
Piétonniers..... 13
Création de zones de rencontre..... 14
Réaménagements de rues et places 16
Projet de réaménagement de la rue Moris 17

La proposition du 8 juin 2023 en carte :

Cette proposition a été soumise aux 6 séances de participation citoyenne délocalisées dans 6 quartiers de la commune d'octobre à novembre 2023. Il était également possible d'envoyer ses remarques par mail durant 3 mois entre octobre et décembre 2023 ou oralement en prenant r-v avec l'équipe Mobilité de la commune.

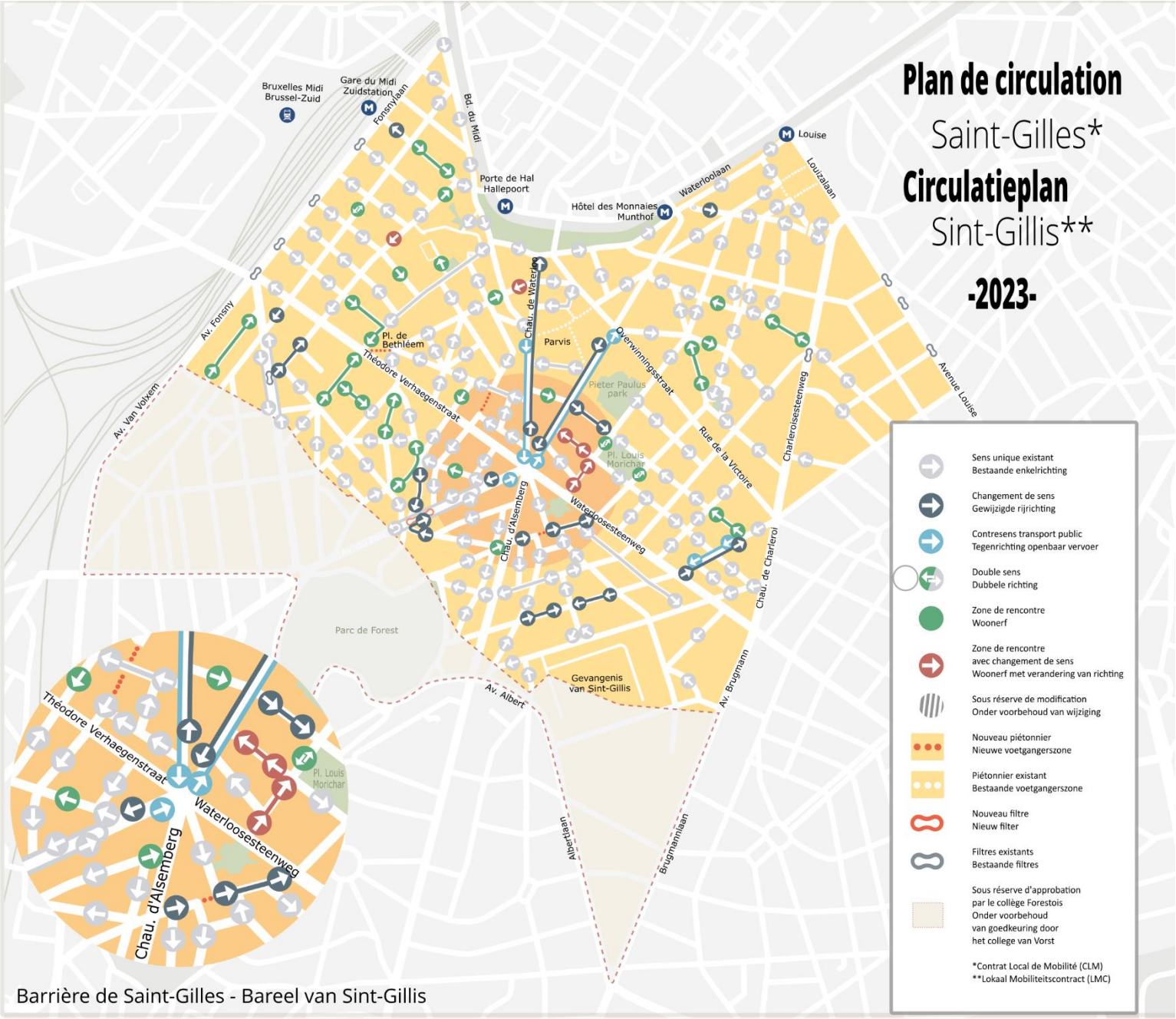

Réaménagement de l'avenue du Parc dans le cadre du CRU4 Roi et Barrière (ST<QIB et Bxl Mobilité) :

Avenue du Parc :

Le permis en détail

Les principales ambitions du projet sont l'**amélioration de la qualité de l'espace public**, l'intégration de dispositifs performants de **gestion des eaux de pluie** et l'amélioration de la **sécurité routière** pour tous les usagers.

L'avenue du Parc sera restructurée pour accueillir deux nouveaux alignements d'**arbres** à côté des trottoirs. Ceux-ci pourront renforcer le caractère d'axe paysager et le lien avec le parc de Forest, et en même temps structurent les jardins de pluie qui seront créés pour temporiser les eaux de pluie.

Les **cyclistes** vont être protégés sur des pistes cyclables séparées sur les tronçons les plus dangereux (en montée entre Rochefort et l'avenue Clémentine, dans le goulet à l'approche de la Barrière, en descente à l'approche de Rochefort) et partageront la chaussée avec les voitures sur le reste de l'avenue qui passera en zone cyclable, où les vélos sont prioritaires et les voitures ne sont pas autorisées à les dépasser.

Les arrêts des **transports publics** seront restructurés afin de garantir la plus grande accessibilité à tous.

Les « zones résiduelles », qui se présentent actuellement aux carrefours avec les différentes rue perpendiculaires à l'avenue du Parc, seront aménagées afin de les activer, et d'en faire des zones de détente agréables.

Le "goulet" de l'avenue du Parc passera en sens unique en direction entrante de la Barrière vers la rue de la Perche (direction Rochefort). Cela, ainsi que le déplacement des arrêts actuellement présents, permettra l'aménagement de trottoirs plus larges et de la piste cyclable.

Plus d'infos :

Avenue du Parc / Barrière de Saint-Gilles

Réaménagement de la Barrière – Projet Bruxelles Mobilité et STIB :

Barrière

Lien vers le permis :

La **Barrière** sera totalement restructurée : fini les rails et les aiguillages qui tournent tout autour, ils la traverseront désormais au centre. Cela mènera au léger décentrement de la statue de la Porteuse d'eau qui restera sur la Barrière mais dans l'axe de la chaussée de Waterloo (côté montant). Les trottoirs seront élargis et la largeur de la voirie réduite afin de ne pas permettre à deux voitures de rouler de front, une des principales causes d'accident. Les aménagements prévus renforceront le caractère de rond-point de la Barrière et clarifieront ainsi le régime de priorité qui en découle.

Avenue du Parc / Barrière de Saint-Gilles

Changement de sens de la chaussée de Waterloo

- la mise en sens unique, dans le sens descendant pour les voitures, entre Barrière et Porte de Hal et un contresens bus entre Parvis et Barrière ;
- la mise à sens unique entre Parvis et Porte Hal, permettant un gain d'espace public et un bénéfice pour les cyclistes ;
- l'ajout d'un arrêt De Lijn.

Changement de sens de la rue Hôtel des Monnaies

- la mise à sens unique de la rue Hôtel des Monnaies, dans le sens montant pour les voitures, entre Victoire et Barrière et un contresens bus entre Barrière et Victoire ;
- le maintien à double sens entre la place Dillens et la rue de la Victoire ;
- l'ajout d'un arrêt De Lijn.

Intervention rues de Tamines et de Roumanie

- Suppression du passage des bus (TP) sur cet axe et maintien à double sens de la circulation.

Sécurisation et apaisement des abords d'écoles

Suivant la faisabilité, des aménagements de type parvis scolaire et/ou zone de rencontre seront prévus sur les tronçons suivants:

- école Léonie La Fontaine et piscine Victor Boin: rue de la Perche entre les rues Sterckx et du Fort
- école Ulenspiegel: rue Féron entre les rues Claes et de Suède
- école Ste Marie: rue Féron entre les rues de Hollande et d'Angleterre
- école 4 Saisons: chaussée de Forest entre les rues Verhaegen et de Danemark
- école J.J. Michel: rue de Bordeaux entre les rues d'Ecosse et de Lausanne
- école Peter Pan: rue de la Rhétorique, entre les rues de l'Hôtel des Monnaies et du Lycée

- école du Parvis: rue Coenen entre la rue de l'Hôtel des Monnaies et la chaussée de Waterloo
- Lirl: rue de la Croix de Pierre entre la rue de Bordeaux et la place Dumont
- Institut St Luc: rue d'Irlande, entre les rues Wilmotte et Moris
- school De Bron: rue de la Source, entre la chaussée de Charleroi et la rue Capouillet
- crèche Marie Janson: rue de la source entre la rue d'Ecosse et la place Loix
- St-Gillisschool et crèche A. Eylenbosch: rue Bernier entre les rues du Tir et Verhaegen
- crèche Jourdan: rue Guillaume Tell, entre les rues Verhaegen et Dethy
- crèche Isabelle Blume: rue d'Angleterre entre les rues Féron et de Mérode
- crèche Adèle Hauwel: rue Vlogaert
- crèche «Ecam»: rue du Tir
- crèche Willy Peers: 193 chaussée de Forest, entre les rues Defnet et Combaz (place)

Mises à sens unique

- Rue Adolphe Demeur sur le tronçon entre l'avenue Dejaer et la chaussée de Waterloo et sur le tronçon entre la chaussée d'Alsemberg et la place Van Meenen (vers Waterloo) ;
- Rue Emile Féron entre les rues de Suède et Claes vers Forest ;
- Rue E. Féron entre l'avenue du Roi et la rue de Bosnie, direction Bosnie;
- Rue E. Féron entre les rues Claes et Danemark (en direction de la rue Claes et la place des Héros (en direction de l'avenue de la Porte de Hal) ;
- Rue du Lycée-Place Morichar (entre la rue des Etudiants et la chaussée de Waterloo, direction Waterloo) ;
- La rue St Bernard, entre la rue de la Victoire et la chaussée de Waterloo, direction Waterloo ;
- Rue Moris, entre la chaussée de Waterloo et la rue d'Irlande, vers Irlande (projet STIB) ;
- La mise en sens d'un tronçon de la rue Bréart entre la rue de Lombardie et l'avenue J. Lambeaux, direction Jef Lambeaux ;
- Inversion de sens unique de la rue d'Ecosse entre Berckmans et Source, direction Source.

Piétonniers

- Haut de la place de Bethléem (tronçon entre la rue Dethy et la chaussée de Forest) ;
- Rue du Fort, amélioration de la zone de rencontre avec une piétonnisation périodique (l'été et durant certains w-e pour des événements socio-culturels) du tronçon Eglise – Fortifications ;
- Avenue Adolphe Demeur (tronçon entre la rue Diderich et l'avenue Dejaer).

Création de zones de rencontre

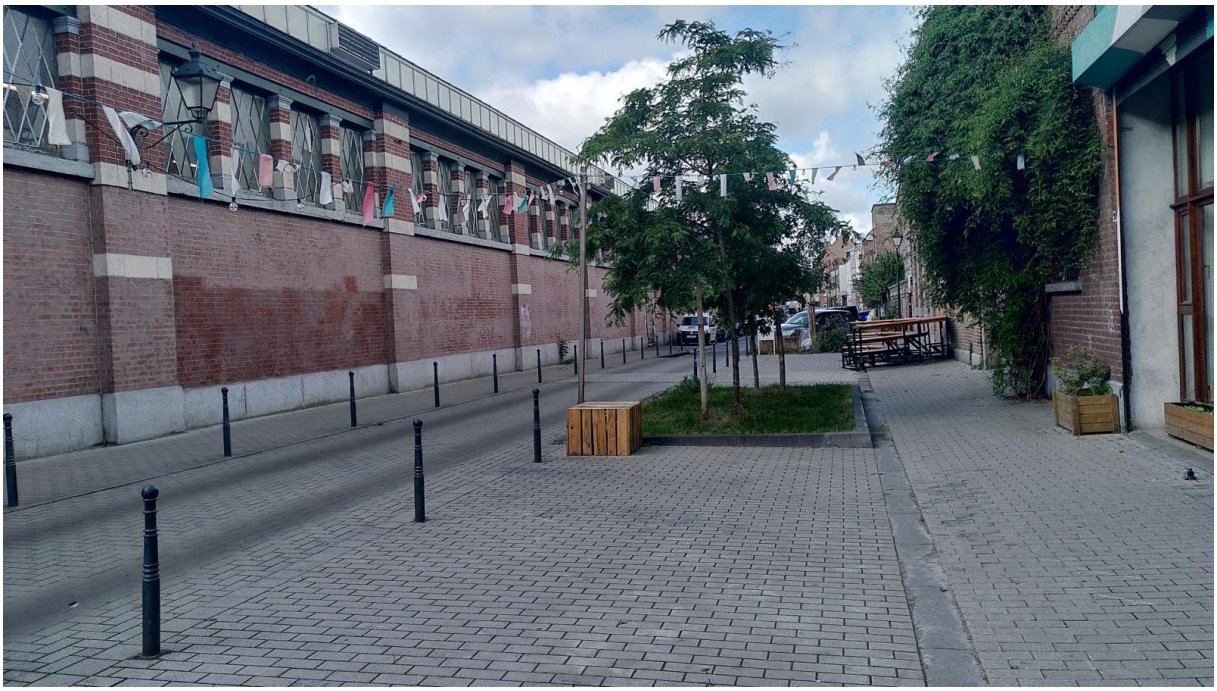

- Rétrécissement de la rue Defnet et mise en zone de rencontre dans le dernier tronçon (entre la rue Crickx et la place des 2 bancs, au croisement avec la chaussée de Forest) ;
- Rue Vanderschrick, entre l'avenue Volders et la rue de l'Eglise ;
- Rue Vanderschrick, entre l'avenue Volders et la chaussée de Waterloo, devant les maisons Blérot ;
- Rue de Belgrade (Maison des Cultures) ;
- Le haut et bas de la place Morichar ;
- Avenue des Villas entre la rue Garibaldi et la chaussée d'Alsemberg ;
- Rue Joseph Claes entre la rue Féron et chaussée de Forest.

(*) Zone de rencontre = Priorité aux piétons et aux cyclistes, voitures à 20km/h

- L'aménagement de pistes cyclables marquées : rue Clémentine et avenue des Villas (jusqu'au rond-point avec l'avenue du Mont Kemmel) en concertation avec Forest ;
- Aménagement de pistes cyclables marquées et rues cyclables avenue du Parc (cf. plus haut)
- Aménagements cyclables avenue Ducpétiaux ;

- Suppression de 2 places de stationnement dans le haut de la rue de Victoire pour réorganiser le double sens et permettre aux cyclistes de rejoindre aisément la chaussée de Charleroi.

Réaménagements de rues et places

- Outre les rues Moris (cf ici en bas) et début Bréart, l'avenue du Parc et la Barrière (cf plus haut), les rues Claes et Féron seront également réaménagées dans le cadre du contrat de quartier Midi ;
- Place Van Meenen et avenue Demeur: le réaménagement de la place Van Meenen et d'une partie de l'avenue Demeur (participation à l'automne 2023 et un permis sera déposé avec enquête publique fin 2024). La piétonnisation de la place Van Meenen (partie actuellement occupée par le marché qui y restera chaque lundi) est déjà d'actualité en attendant son réaménagement dans le courant de la législtaure. Des places de parking compensatoires ont été créées devant la prison de Saint-Gilles.

Projet de réaménagement de la rue Moris

Rue Moris : point noir des trams 81 et 97

- La rue Moris sera complètement réaménagée de façade à façade (budget Avanti) et végétalisée avec la création d'un parvis pour l'école St Jean-Baptiste de la salle. 21 places de parking seront supprimées afin de pouvoir élargir les trottoirs, installer des quais d'embarquement accessibles aux personnes à mobilité réduite et empêcher le blocage du tram. L'enquête publique liée au permis s'est tenue du 28.08 au 26.09.2023; le permis a été obtenu en mai 2024 et les travaux sont prévus en 2025-2026.